



# POUR L'ABANDON DE LA PROPOSITION DE LOI RILHAC

**NON À UNE HIÉRARCHIE DANS L'ÉCOLE ! OUI À UNE TOUT AUTRE AMBITION !**

La proposition de loi « *créant la fonction de directrice ou de directeur d'école* » dite « loi Rilhac » a été votée à l'Assemblée nationale en deuxième lecture le mercredi 29 septembre et sera examinée par le Sénat le 20 octobre prochain. Elle vise à donner au directeur ou à la directrice « *une délégation de compétences de l'autorité académique* » et « *une autorité fonctionnelle* ».

**Nous n'en voulons pas !** Toutes les consultations des personnels ont montré leur refus massif d'une modification de la structuration et du fonctionnement des écoles qui irait dans le sens des projets du ministère.

**Nous ne voulons pas de délégation aux directeurs et directrices d'une autorité fonctionnelle** et leur participation à l'encadrement du système éducatif qui provoqueraient une profonde césure au sein des écoles, ébranleraient les équipes pédagogiques. Les décisions concernant l'école doivent continuer à être prises de manière collégiale au sein du conseil des maitres-ses et du conseil d'école.

**Nous ne voulons pas du choix des enseignant-es par les directeurs et directrices,**

annoncé comme mesure phare par le président de la République à Marseille alors que les personnels attendaient des annonces ambitieuses pour les écoles délabrées. Cette mesure est une entrave à l'équité et la transparence des opérations de mobilité. C'est une vraie provocation pour tous les personnels des écoles.

**Ce que nous demandons, ce sont des mesures et des réponses concrètes pour permettre aux directeurs-trices de mener à bien leurs missions et leur donner les moyens de travailler !**

Plutôt que de créer un emploi fonctionnel, le Ministère devrait répondre aux revendications des enseignant-es pour la direction d'école et s'attaquer aux réelles problématiques qui se posent quotidiennement aux écoles et dégradent les conditions de travail. Ce dont les écoles ont besoin, c'est d'un allègement des tâches inutiles et chronophages pour les directeurs-trices, la mise en place d'une aide administrative pérenne et statutaire dans les écoles et d'un plan d'urgence pour l'éducation avec création massive de postes.

À l'occasion de l'examen de la proposition de loi Rilhac par le Sénat, nos organisations appellent les personnels à afficher leur opposition à cette proposition, à demander son abandon et à se rassembler :

**devant le Sénat, mercredi 20 octobre à partir de 13H30**